

ENCLACHE TA

DÉCLENCH TA VIE



AVEC LE TAJ

TREMLIN POUR L'ACTIVITÉ DES JEUNES

N° Vert 0 801 801 000



Tremplin pour l'Activité des Jeunes

Lundi 30 mai 2016

Palais de La Source

Le Département aux côtés des Réunionnais



Le mot de la Présidente

NOTES

Le contexte économique et social difficile n'épargne malheureusement personne à La Réunion. Mais avec un taux de chômage avoisinant les 60 %, les jeunes Réunionnais sont particulièrement affectés par cette situation. Les conséquences peuvent être multiples : perte de repères, désespérance et parfois même violence. Il est nécessaire de redonner confiance à cette jeunesse qui ne demande qu'à s'en sortir, en l'aidant à construire son parcours de vie.

Cette volonté a conduit les conseillers départementaux à inscrire la jeunesse réunionnaise au cœur de son projet de mandature et de son plan départemental d'insertion. Notre ambition est de ne laisser personne au bord du chemin, en donnant sa chance à chaque jeune Réunionnais qui veut s'insérer durablement dans la vie active.

Cet accompagnement se traduit par la mobilisation d'un panel de mesures allant du recours aux dispositifs aidés (CUI-CAE, ACI, emplois d'avenir, services civiques) à la mobilité (Cnarm, Aelf...) en passant par la remobilisation des compétences à travers notamment l'Académie des Dalons.

Un des pans majeurs de notre politique en faveur de la jeunesse est le soutien à la création d'entreprise. Nos jeunes regorgent d'idées, et surtout de bonnes idées, qu'ils ne demandent qu'à concrétiser. Il leur manque parfois du courage pour se lancer, et souvent les fonds pour mener à bien leur projet.

Le Département souhaite permettre à cette jeunesse en ébullition de s'exprimer et de mener à bien son projet d'entreprise. C'est pourquoi, à côté des dispositifs classiques Aden et Preface, le Département met un place une nouvelle mesure dans le cadre du Nouveau Pack Jeune, le Tremplin pour l'Activité des Jeunes. L'objectif du « TAJ » est de combiner un accompagnement personnalisé du jeune dans son projet de création avec une aide financière au démarrage de l'activité non remboursable.

Le TAJ est un moyen efficace pour le jeune en insertion de créer et de pérenniser son propre emploi et, à terme, d'embaucher de nouveaux salariés. C'est un bel exemple de solidarité économique au service du développement du territoire et de l'épanouissement humain.

Nassimah Dindar



Préambule

À La Réunion, un Réunionnais sur quatre vit dans un foyer bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (RSA) et plus d'un jeune Réunionnais sur deux est touché par le chômage (120 000 demandeurs d'emplois dont 60 % de jeunes).

Cette situation dramatique représente un enjeu considérable pour le Département, chef de file de l'action sociale et de l'insertion avec :

- ▶ Le pilotage de l'accompagnement social et professionnel des bénéficiaires du RSA et les décisions individuelles relatives au versement de l'allocation ;
- ▶ La responsabilité de l'aide aux jeunes en difficulté.

La demande sociale exprimée auprès du Département n'a cessé de progresser ces cinq dernières années, notamment en nombre de foyers bénéficiaires.

La dégradation de la situation économique locale depuis 2009 a aggravé les difficultés d'accès à l'activité résultant déjà d'un faible niveau de qualification des publics concernés.

Face à ce constat, le Département se doit de responsabiliser les Réunionnais, mais aussi de mieux les accompagner pour qu'ils puissent sortir de dispositifs « de survie » au profit d'un réel épanouissement.



NOTES



Au 31 décembre 2015, ce sont 105 947 allocataires qui relèvent de l'obligation d'accompagnement dont 55 % inscrits dans un parcours d'accompagnement professionnel dispensé par Pôle Emploi, 38 % sont dans un parcours d'accompagnement social dispensé par le Conseil Départemental et 7 % en cours de définition de parcours.

La qualité de l'accompagnement des publics est décisive dans la mise en œuvre et le succès d'un parcours d'insertion.

Il s'agit donc :

- ▶ D'améliorer cet accompagnement des publics et leur accès aux actions de formation leur permettant d'obtenir une première expérience professionnelle ;
- ▶ Et, dans un contexte de crise de l'emploi, de favoriser l'action entrepreneuriale afin de leur permettre de créer leur propre activité grâce au renforcement de la politique globale d'insertion.





« Enclenche ta motivation, déclenche ta vie »

Le Conseil Départemental, chef de file de l'action sociale et de l'insertion, met en place un plan d'actions offensif, en faveur de l'accompagnement des jeunes qui ont été placés au cœur de ses politiques publiques.

Activé dans le cadre d'un Pack Jeune Rénové, le TAJ se veut un levier renforcé d'accompagnement des jeunes réunionnais vers une insertion professionnelle durable avec pour objectif de soutenir le test et le démarrage d'activité économique des jeunes en difficultés.

Ce projet majeur de la nouvelle mandature est une des priorités du Département qui souhaite poursuivre, améliorer leur accompagnement et celui des familles réunionnaises dans la vie quotidienne.

À qui s'adresse t-il ?

Jeunes âgés de 20 à 30 ans à la recherche d'une insertion sociale et/ou professionnelle, sans exclure les personnes de plus de 17 ans par dérogation.

De quoi s'agit-il ?

Le TAJ est une aide financière de **8 000 € maximum** permettant de couvrir les frais liés à la création d'entreprise ou au démarrage de l'activité.

Elle est attribuée après signature d'un Contrat d'Accompagnement au Projet d'Entreprise (CAPE) conclu avec une couveuse du territoire ou une structure membre du Réseau « Points Chances », pour les jeunes les plus autonomes (jeune diplômé, dont le projet est défini et le business plan établi)

NOTES



Le CAPE se substitue à la contractualisation tripartite pour les jeunes issus du plan 4 000 jeunes parrainés.

Quelle est sa mise en œuvre ?

Montage du dossier :

- ▶ Montage et instruction du dossier par un des partenaires techniques du Réseau Points Chances ;
- ▶ Examen de la viabilité économique du projet en commission technique ;
- ▶ Instruction technique, suivi, élaboration de l'arrêté attributif, notification décision et versement, réalisés par la DDIAE ;
- ▶ S'inscrire dans une dynamique entrepreneuriale.

Comment se passe le versement du TAJ ?

- ▶ 70 % à la signature du CAPE ou présentation justificatifs démarrage de l'activité ;
- ▶ 30 % sur appels de fonds du bénéficiaire au fur et à mesure des besoins exprimés et présentation de pièces justificatives du démarrage de l'activité.

Cette somme est cumulable avec les dispositifs PIJ (Projet Initiative Jeune) et NACRE (Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise) pour les bénéficiaires du RSA socle.

En complément de l'aide départementale les bénéficiaires pourront souscrire un contrat de suivi post-crédation auprès d'une structure agréée par le Département (ex : La Boutique de Gestion, La Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion, des Experts-comptables,...)

UN NUMÉRO VERT

0 801 801 000



Le Département

CHEF DE FILE DE L'ACTION
SOCIALE ET DE L'INSERTION

NOTES

Le Département a fait le choix d'engager depuis plusieurs années une politique active en faveur de la solidarité et de l'insertion des allocataires du RSA.

Dans un contexte économique et social fortement contraint, la Collectivité mène une politique d'insertion d'envergure à travers un panel de dispositifs innovants et volontaristes.

Le Fonds Départemental d'Aides aux Jeunes (FDAJ)

Il permet d'attribuer une aide financière ponctuelle, parfois dans l'urgence pour des jeunes en difficulté d'insertion, dans les domaines suivants : alimentation, habillement, santé, logement, transport. La loi stipule que tout jeune bénéficiaire du fonds doit faire l'objet d'un suivi dans sa démarche d'insertion.

L'objectif est double dans ce dispositif :

- ▶ Lutter contre l'exclusion des jeunes de 18 à 25 ans en leur ouvrant droit à l'aide médicale et en leur garantissant un droit à l'insertion sociale ou professionnelle ;
- ▶ Harmoniser et mettre en cohérence entre toutes les actions menées et les autres dispositifs existants.

Plus de 1 600 aides sont attribuées chaque année Le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ).

Aide aux enfants de l'ASE

Le service Aide Sociale à l'Enfance (ASE) des Départements prend en charge les jeunes majeurs âgés de 18 à 21 ans qui n'ont pas le soutien familial. Ils peuvent être pris en charge en accueil provisoire (accueil provisoire jeune majeur) ou des aides financières spécifiques peuvent leur être accordées (allocation d'accès à l'autonomie, prime d'installation, l'allocation jeune majeur).

NOTES



En moyenne, plus de 300 jeunes sont accompagnés chaque année à ce titre, par les services sociaux du Département.

Les Emplois d'Avenir

Il s'agit d'un dispositif d'Etat permettant d'optimiser les perspectives d'insertion durables des jeunes. Dès 2013, la Collectivité départementale a validé le soutien financier de 750 postes, afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, répartis comme suit :

- ▶ 250 partenaires historiques ;
- ▶ 250 dans le secteur non marchand ;
- ▶ 250 dans le secteur marchand.

Objectif : Faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes sans emploi âgés de 16 à 25 ans soit sans qualification, soit peu qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, par leur recrutement dans des activités présentant un caractère d'utilité sociale ou environnementale ou ayant un fort potentiel de création d'emplois.

Plus de 670 contrats ont ainsi été soutenus depuis le lancement du dispositif, soit un taux de réalisation à ce jour de plus de 90 % de l'objectif.





Le Service civique

Dispositif d'Etat qui repose sur le volontariat et l'engagement citoyen du jeune dans une mission d'intérêt général sur une durée de six à douze mois.

Dans le cadre du projet de sa mandature, la collectivité départementale a validé la poursuite de la mise en œuvre du Service Civique, pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans.

L'objectif est double :

- ▶ Offrir à tout jeune volontaire l'opportunité de s'engager et de donner de son temps à la collectivité, en effectuant une mission d'intérêt général dans de très vastes domaines ;
- ▶ Renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale.

Dans le cadre du protocole d'accord signé depuis le 21 février 2011 entre l'Agence du Service Civique et le Conseil Départemental de la Réunion, **le Département a accueilli 54 jeunes en 2015.**

Le Contrat d'apprentissage et recrutement de jeunes diplômés

Le Département propose aux jeunes des contrats d'apprentissage au sein de ses services.

Plus de 80 jeunes sont ainsi accueillis chaque année.

Les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)

Afin d'augmenter les opportunités de formation et d'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi, le Département amplifie les conventionnements en Ateliers et Chantiers d'Insertion.

Il est prévu la réalisation de 150 ACI répartis sur l'ensemble du territoire départemental pour la durée de la mandature.



UN EXEMPLE D'ACI PORTÉ PAR LE DÉPARTEMENT

L'ACI Village Corail par lequel le Département insère par l'activité économique des personnes éloignées de l'emploi en s'appuyant sur les métiers du bâtiment et des espaces verts. Ce chantier où travaillent **14 ouvriers embauchés en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI)** a démarré le 17 mars 2016 pour une durée d'un an.

L'Académie des Dalons

Apporter une réponse au phénomène d'exclusion des jeunes de 18 à 25 ans dans un projet expérimental d'insertion sociale par un engagement d'un an au sein d'une structure nommée « Académie des Dalons ».

Ce dispositif permet à des jeunes en perte de repères d'exprimer leurs potentialités et de construire un projet de vie.

Trois objectifs poursuivis durant une année d'accompagnement renforcé :

- ▶ Favoriser le développement personnel et la maturation sociale ;

- ▶ Devenir un acteur par des mises en situation citoyennes ;
- ▶ Construire un projet de vie sociale et professionnelle.

Depuis sa création, 81 jeunes ont ainsi été accueillis par les deux structures de l'Académie des Dalons situées au Bernica (39) et à la Plaine des Cafres (42).



La création d'entreprises avec...

Le réseau Points Chances

Le réseau Points Chances, animé par le Département, est composé d'organismes d'accompagnement des porteurs de projets de créations d'entreprises.

Il participe à l'insertion par l'activité économique des publics les plus éloignés de l'emploi.

Plusieurs partenaires sont associés à cette démarche d'accompagnement :

la Couveuse REU.SIT, l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), les Chambres Consulaires et la Boutique de Gestion, Réunion Entreprendre,

Chaque année ils accueillent environ 2 000 porteurs de projets et accompagnent la création de plus de 500 entreprises aidées financièrement directement ou directement par les pouvoirs publics.

Les Dispositifs ADEN et PREFACE

► **L'Aide Départementale aux Entreprises Nouvelles (ADEN)** est un **prêt à taux zéro** d'un **montant maximum de 8 000 €** qui peut être accordé aux porteurs de projets, créant leur propre activité ou emploi. Les bénéficiaires de ce dispositif sont les publics prioritaires de la collectivité (BRSA, demandeurs d'emplois, jeunes en difficulté...);

► Le dispositif PREFACE est une aide à la vérification de la faisabilité qui, dans le cadre des Programmes Opérationnels Européens (POE), permet au Département d'accorder une aide forfaitaire pour la recherche de fournisseurs, la réalisation d'étude préalable à l'installation et l'assistance et l'accompagnement à l'obtention d'un agrément CE.

NOTES



Via ces deux dispositifs, le Département vise le soutien de 200 créations d'activité par un correspondant à la création de 1 400 emplois sur l'ensemble du territoire pour nos publics prioritaires, sur la durée de la mandature.

CHALLENGE des créateurs 2015

Opération de promotion de la création d'activités individuelles pour les publics prioritaires de la Collectivité.

Organisée en partenariat avec les Chambres Consulaires, le Réseau Points Chances, Pôle Emploi, le CROEC (Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables), les associations AGAPLR (Association de

Gestion Agréée pour les Professions Libérales de la Réunion) et CGAR (Centre de Gestion agréé de la Réunion), ce **concours annuel a pour objectif de récompenser** les créateurs d'entreprises méritants, en valorisant la gestion et le savoir-faire des chefs de très petites entreprises et enfin, **promouvoir les responsables** des petites entreprises locales, qui créent leur propre emploi.

En 2015, 124 candidatures reçues, 66 % des candidats étaient des personnes en difficulté sociale, les activités liées au Commerce (38 %) et aux services (36 %) sont les plus représentées avec un peu plus de 74 % des créations qui relèvent de ces deux secteurs.





La mobilité avec...

Le CNARM

Le Conseil Départemental a délégué au **Comité National d'Accueil et d'actions pour les Réunionnais en Mobilité (CNARM)**, la mission de développer des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi, en métropole, en Europe et à l'étranger pour toute personne ayant un projet de mobilité pour l'emploi.

Les dispositifs du CNARM sont variés et concernent l'orientation, la mise en relation avec une offre d'emploi extérieure, la préparation à la mobilité, l'accompagnement à la mobilité et à l'installation et le regroupement familial.

Ces dispositifs ont permis le départ de plus de 2 000 jeunes en 2015 (majoritairement en métropole).

La Coopération

La jeunesse réunionnaise qui est formée représente une ressource pour les pays de la zone, nous développons à partir de supports innovants des missions permettant à nos jeunes réunionnais d'acquérir une première expérience professionnelle avec un accompagnement à la mobilité dans les domaines de l'appui à l'apprentissage du français, l'agriculture, les métiers de l'hôtellerie et la restauration.

Ces actions permettent d'exporter nos compétences, d'ancrer notre action et renforcer les échanges à Madagascar, les Seychelles, l'Afrique du Sud, l'Afrique Australe et l'Inde.

Ainsi 67 jeunes ont participé en 2015 à ces missions de coopération, 60 en CUI et 7 en service civique.

ENCLENCHE TA MOTIVATION,
DÉCLENCH' TA VIE
AVEC LE TAJ
TREMLIN POUR L'ACTIVITÉ DES JEUNES

N° Vert 0 801 801 000

DÉPARTEMENT DE LA Réunion

MANUSCOP



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion

Le Département aux côtés des Réunionnais

INFORMATIONS

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
Hôtel du Département
2, rue de la Source
97488 Saint-Denis Cedex
Tél. : 02 62 90 30 30 • Fax : 02 62 90 39 99
www.cg974.fr